

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 06-8970 / 109263  
Ferring International Center SA, 1162 St-Prex  
unité de production pharmaceutique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
80 H, 80 F  
01.01.2007–31.12.2009 (Nouveau permis)
- 06-8991 / 101165  
FKG Dentaire SA, 2302 La Chaux-de-Fonds  
atelier CNC: rue de la Chapelle 1a et rue de l'Hôtel de Ville 21a  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
03.09.2004–02.09.2007 (Modification)
- 06-9025 / 100016  
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux  
fonderie, presses, TS-emballage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
42 H  
01.10.2006–31.12.2007 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr)**

- 06-9007 / 110805  
Dupasquier & Cie SA, 1214 Vernier  
secteur préparation des commandes: – 1<sup>er</sup> groupe: saisir/facturation des commandes. – 2<sup>e</sup> groupe: préparation et chargement, réceptions des marchandises  
besoins spéciaux de consommation  
7 H  
01.11.2006–31.10.2009 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)**

- 06-8971 / 109263  
Ferring International Center SA, 1162 St-Prex  
service de maintenance  
besoins spéciaux de consommation  
1 H  
01.01.2007–31.12.2007 (Nouveau permis)

- 06-8981 / 110374  
Coelec SA, 1203 Genève  
service de piquet pour la clientèle  
besoins spéciaux de consommation  
1 H  
01.08.2006–31.07.2009 (Modification)
- 06-8993 / 110803  
Integrated Solutions SA, 1211 Genève 13  
service de piquet: – salle informatique – support d’applications informatiques  
besoins spéciaux de consommation  
2 H  
01.11.2006–31.10.2009 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)**

- 06-9017 / 100364  
Holcim (Suisse) SA, 1312 Eclépens  
fabrication de ciment  
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques  
19 H  
05.11.2006–04.11.2009 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l’octroi d’un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8823 / 101246  
EP Spray System SA, 2000 Neuchâtel  
assemblage EP Spray, injection plastique et contrôle  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 H, 18 F  
20.08.2006–19.08.2009 (Renouvellement)
- 06-8840 / 100218  
JESA SA, – Moncor  
atelier-production: injection plastique, décolletage, finition montage/rectifiage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
35 H  
22.10.2006–21.10.2009 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8830 / 101923  
Tornos SA, 2740 Moutier  
usinage: 12 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 H  
27.02.2006–26.02.2008 (Modification)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8919 / 100878  
Centre d'Impression des Ronquoz C.I.R. SA, 1950 Sion  
plaques, rotative, expédition  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
11 H, 5 F  
03.09.2006–02.09.2009 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

31 octobre 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail